



Digne-les-Bains, le 26 octobre 2012

CELEBRATION DE LA FETE DE L'AÏD EL KEBIR

La fête musulmane de l'Aïd el Kébir, appelée également Aïd al Adha, débutera, conformément à la date fixée par le Conseil français du culte musulman, le vendredi 26 octobre 2012 et durera 3 jours.

La Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence rappelle que le seul abattoir agréé du département pour l'abattage rituel dans le cadre de l'Aïd est celui de Sisteron. Celui-ci procédera à partir du 26 octobre à l'abattage des animaux que les fidèles de la religion musulmane auront fait acheminer auprès de cet établissement par les professionnels de la filière ovine.

Les animaux seront sacrifiés dans l'abattoir de Sisteron conformément au rite musulman par un sacrificateur agréé et sous le contrôle d'un délégué des associations culturelles musulmanes si ces dernières le souhaitent.

L'inspection sanitaire effectuée en permanence dans l'abattoir par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations garantit que l'animal est sain de toute maladie pouvant présenter un risque sanitaire pour la consommation humaine. La vérification de l'identification individuelle de l'animal permet également de garantir l'origine et la traçabilité de l'animal. Tout animal non identifié sera refusé à l'abattage.

La réglementation française et européenne interdit les abattages en dehors des abattoirs agréés. Des contrôles seront effectués par les autorités compétentes. Toute infraction sera transmise aux autorités judiciaires à des fins de poursuites pénales.

La seule dérogation admise est celle du transport des « carcasses chaudes » en véhicule privé depuis l'abattoir jusqu'au domicile du particulier.